

Lyon, le 9 octobre 2024 (post clôture)

## Finalisation de l'acquisition de 42,06% du capital de CLASQUIN par SAS, au prix de 142,03 € par action CLASQUIN

Suite à l'annonce du 21 mars 2024 et à l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités réglementaires compétentes<sup>1</sup>, Clasquin confirme la finalisation de l'acquisition des actions détenues par M. Yves REVOL et OLYMP<sup>2</sup> représentant 42,06% du capital social de Clasquin SA, par SAS Shipping Agencies Services Sarl (« SAS »), au prix de 142,03 euros par action.

Ce prix représente une prime de 13,17% par rapport au dernier cours de clôture et de 14,22% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes sur 60 jours de bourse avant l'annonce de l'offre, et de 59,94% par rapport au dernier cours de clôture et de 70,42% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes sur 60 jours de bourse avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives entre M. Yves REVOL et OLYMP, d'une part, et SAS, d'autre part, en date du 4 décembre 2023.

SAS déposera le 14 octobre 2024 une offre publique d'achat auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le solde des actions Clasquin, au même prix de 142,03 euros par action (l'« Offre »). SAS a l'intention de procéder à un retrait obligatoire si les conditions applicables sont remplies à l'issue de la clôture de l'Offre.

Le projet d'Offre ainsi que les projets de note d'information et de note en réponse qui seront déposés auprès de l'AMF demeurent soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera leur conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

L'opération est soutenue par le Directeur Général de Clasquin et d'autres membres clés de l'équipe de management, qui se sont engagés à apporter la totalité de leurs actions Clasquin dans le cadre de l'Offre, représentant au total environ 8.5% du capital social<sup>3</sup>.

Le Conseil d'administration de Clasquin, réuni ce jour, a :

- pris acte des démissions de Monsieur Yves Revol de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration et de la société Olymp de ses fonctions d'administrateur de Clasquin ;
- coopté Monsieur Nicolas Sartini et Monsieur Hugues Favard en qualité d'administrateurs et nommé Monsieur Nicolas Sartini en qualité de Président du Conseil d'administration, sous réserve de leur ratification par la prochaine assemblée générale de Clasquin.

### LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS (publication après clôture)

- Mardi 29 octobre 2024      Activité du T3 2024

### CONTACTS CLASQUIN

Philippe LONS – Directeur général délégué/Directeur financier  
Domitille CHATELAIN – Group Head of Communication & Marketing  
  
Groupe CLASQUIN – 235 cours Lafayette – 69006 Lyon  
Tél. : 04 72 83 17 00

<sup>1</sup> Voir les communiqués de presse du 4 décembre 2023, 21 et 28 mars 2024, 16 septembre 2024 et 4 octobre 2024

<sup>2</sup> Ainsi que Mme Evelyne Revol et la Fondation Yves Revol.

<sup>3</sup> Les engagements d'appel d'offres seront caducs en cas d'offre concurrente faite à un prix supérieur à celui de l'offre publique d'achat de SAS et *déclarée conforme* par l'AMF, à moins que SAS ne décide d'améliorer les termes de l'offre concurrente dans les conditions prévues par le règlement général de l'AMF.

*CLASQUIN est un spécialiste de l'ingénierie en transport aérien et maritime et en logistique Overseas. Le Groupe se positionne en architecte et maître d'œuvre de toute la chaîne de transport et de logistique Overseas : il pilote et organise les flux de marchandises de ses clients, entre la France et le monde et plus particulièrement de et vers l'Asie Pacifique, l'Amérique du Nord, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne.*

*Le titre est coté sur Euronext Growth, ISIN FR0004152882, Reuters ALCLA.PA, Bloomberg ALCLA FP. Pour plus d'information, merci de consulter notre site [www.clasquin.com](http://www.clasquin.com).*

*CLASQUIN est éligible au PEA PME conformément à l'article D221-113-5 du Code monétaire et financier créé par le décret n°2014-283 du 4 mars 2014 et à l'article L221-32-2 du Code monétaire et financier fixant les conditions d'éligibilité (moins de 5 000 salariés et chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros)."*

*CLASQUIN fait partie de l'indice EnterNext® PEA-PME 150.*

*LEI : 9695004FF6FA43KC4764*

